

MOBILITÉ JEUNES

ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE

INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES

PIEDIBUS ET VÉLOBUS

Les trajets pour aller à l'école ou se rendre aux activités sont en majorité très courts et des alternatives à la voiture sont possibles. Les bénéfices des déplacements actifs sur la santé des jeunes sont reconnus et se prolongent à l'âge adulte.

Tout au long des projets et des interventions les enfants vont prendre conscience de l'impact de leur choix en matière de déplacement.

La formation sur les déplacements à pied, à vélo ou en bus et la concertation sur les cheminements d'accès sécuriseront les trajets.

L'intérêt de cette initiative est très vite apparue. Les enfants venant à pied ou à vélo sont plus détendus lorsqu'ils arrivent à l'école, rentrent rapidement dans les apprentissages. Aussi ils ont une plus grande connaissance de leur quartier et se repèrent mieux. »

Gilbert TROCCAZ - Directeur de l'école élémentaire de Challes-les-Eaux.

Depuis 2001, nous avons acquis une forte expérience en matière de conseils. Pour la mobilité des jeunes, plus de 70 projets d'écomobilité réalisés auprès d'écoles primaires et collèges avec l'Education Nationale, les communes et les structures d'animation jeunesse...

3 ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE



Pour quoi ?

Un projet d'écomobilité scolaire a pour ambition d'initier une concertation locale sur les déplacements pour aller à l'école pour créer des conditions favorables à la marche à pied, au vélo, au transport en commun, au covoiturage et sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de déplacements.

Pour qui ?

- > Etablissements scolaires, de la maternelle au collège,
- > Collectivités locales,
- > Familles.

Comment ?

- constitution d'un groupe de travail pluri-acteurs
- réalisation d'un diagnostic : enquête, géolocalisation, accessibilité,
- élaboration d'un plan d'action concerté,
- appui à la mise en œuvre des actions,
- communication et événementiel.

Les points forts

- intégration des enjeux liés à l'environnement géographique de l'établissement aux habitudes, contraintes et souhaits d'évolution des familles.
- impact positif sur la qualité de vie des habitants du quartier.
- développement de l'autonomie et de l'écocitoyenneté.

Durée et fréquence

De 3 mois à 1 an.

Conditions pratiques

- lien étroit avec les projets pédagogiques ,
- mobilisation d'un référent au sein de l'établissement,
- synergie entre l'établissement scolaire, les collectivités locales et les parents d'élèves.

Coût

Nous contacter.

